

Mercredi 20 Juin 2012 - n°609

Election - Elections législatives - Les Français ont confirmé le vote de la présidentielle

Economie - Des délégués régionaux pour les grosses PME et ETI

Economie - Une feuille de route du Sénat pour la révision des valeurs locatives

Economie - Les données de l'ONEMA sur les villes moyennes et communautés

Economie - Guide pour la rédaction du "Rapport sur le développement durable"

Economie - l'actualité bruxelloise du mois

Economie - La place de l'urbain dans la politique de cohésion

ELECTION



Elections législatives - Les Français ont confirmé le vote de la présidentielle

Le vote de dimanche dernier met un terme à la longue séquence électorale que viennent de vivre les Français.

Pour ce deuxième tour des élections législatives, l'abstention a une fois encore atteint un record, avec un taux de 43,7%, soit six points de plus qu'en 2007.

La majorité présidentielle obtient la majorité absolue avec 343 sièges (302 PS, 18 EELV, 13 PRG, 10 FG).

C'est une Assemblée nationale renouvelée qui sort des urnes avec 40% de nouveaux députés et 26,9% de femmes. Il s'agit certes d'un progrès en matière de parité puisque l'Assemblée nationale se féminise avec 156 femmes députées (contre 107 pour la précédente mandature), mais nous sommes encore bien loin

de l'équilibre (289).

Notons aussi que les ministres du gouvernement Ayrault ont tous été élus ou réélus. La gauche détient donc aujourd'hui l'essentiel des pouvoirs politiques nationaux et locaux (Présidence de la République, Sénat, Assemblée nationale, régions, départements, grandes villes).

Sur les 577 députés qui composent l'Assemblée nationale, 65 députés (soit 11 %) sont aussi maires de villes moyennes et/ou président de communautés de villes moyennes.

La XIVème législature s'ouvrira mardi 26 juin à 15h par une séance publique consacrée notamment à l'élection du Président ou de la Présidente de l'Assemblée.

ECONOMIE



Des délégués régionaux pour les grosses PME et ETI

Le ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg, a présenté lors du dernier Conseil des ministres une communication relative aux méthodes pour relancer l'industrie.

Il s'agit de faire prospérer sur le territoire l'activité industrielle et les emplois qui y sont associés, en dotant l'État d'une force de réflexion stratégique et opérationnelle, implantée dans les territoires. Il s'agit aussi d'être capable d'intervenir le plus en amont possible en identifiant les entreprises en difficulté pour les accompagner dans la construction de projets industriels viables.

Pour répondre à ces enjeux, le ministre du redressement productif va nommer dans chacune des 22 régions de métropole, sous l'autorité des préfets de région et en relation étroite avec les présidents des conseils régionaux, un commissaire au redressement productif. Les commissaires à la réindustrialisation, qui n'étaient présents que dans six régions, sont quant à eux supprimés.

Les commissaires au redressement productif, nommés sur proposition des préfets parmi ceux de leurs collaborateurs ayant une solide connaissance du tissu économique et après avis des ministres concernés, auront deux missions principales :

- animer une cellule régionale de veille et d'alerte précoce : composée de représentants des principaux services de l'État, et en tant que de besoin élargie aux opérateurs concernés, aux collectivités territoriales et aux autres acteurs locaux, elle veillera à ce que soient prises en amont les mesures destinées à identifier et prévenir les difficultés des entreprises de la région ;

- soutenir les entreprises dans la résolution de leurs difficultés : les commissaires au redressement productif travailleront aux côtés des entreprises et, le cas échéant, de concert avec les mandataires de justice, pour proposer

des solutions globales et pérennes pour

les entreprises en difficulté jusqu'à 400 salariés, en dialogue avec les actionnaires, les banques, les créanciers, les clients et les fournisseurs, ainsi qu'avec la Banque de France. Ils formuleront des recommandations en matière de mobilisation des dispositifs publics de soutien aux entreprises, voire d'étalements fiscaux.

Ils seront, sur leur territoire, les correspondants privilégiés du Comité interministériel de restructuration industrielle pour les entreprises de plus de 400 salariés.

ECONOMIE



Une feuille de route du Sénat pour la révision des valeurs locatives

François Marc (sénateur du Finistère) et Pierre Jarlier (sénateur du Cantal), rapporteurs spéciaux de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », ont présenté à la commission des finances du Sénat, le 13 juin dernier, leurs propositions pour la poursuite de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Un rapport sera prochainement rendu public.

Le bilan dressé sur la base de l'expérimentation menée dans cinq départements et remis au Parlement en janvier 2012, avait en effet abouti à une relative impasse, et soulevé plusieurs questions auxquelles les rapporteurs ont tenté de répondre en proposant une démarche en deux étapes.

La première étape devrait intervenir dès la discussion de la loi de finances rectificative en juillet 2012. Elle permettra d'apporter aux mécanismes de révision

actuels les adaptations indispensables à la poursuite des opérations concernant les locaux professionnels : mise à l'écart des locaux industriels, neutralisation des effets de la révision sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et certains locaux des associations, report d'un an du calendrier initial.

Les rapporteurs proposent également à la commission des finances un dispositif de lissage, sur cinq ans, des évolutions à la hausse et à la baisse des cotisations, au-delà d'un seuil fixé à 10 % de la cotisation ou 200 euros.

La seconde étape devra être franchie lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2013. Elle a pour objectifs de renforcer le rôle des collectivités territoriales volontaires dans le contrôle de l'assiette de la taxe foncière, en développant les partenariats avec l'État, et surtout, doit permettre d'engager la révision des valeurs des locaux d'habitation.

Selon le calendrier présenté, l'expérimentation de ce volet de la révision des valeurs locatives pourrait débuter au second semestre 2013 en vue d'une entrée en vigueur des valeurs révisées en 2016, sur la base d'un rapport de bilan prenant en compte les conséquences sur les dotations de l'Etat et fonds de péréquation.

Pour ces deux sénateurs, ce calendrier assurerait un délai minimal entre les deux volets (professionnel et habitation) des opérations de révision. Il autoriserait aussi la suppression rapide des mesures transitoires (coefficient de neutralisation) et garantirait la cohérence de cette réforme.

ECONOMIE



Les données de l'ONEMA sur les villes moyennes et communautés

L'ONEMA a réalisé pour la Fédération des Villes Moyennes en juin 2012 un bilan statistique sur les « services publics d'eau et d'assainissement collectif des villes moyennes et de leurs communautés » dans le cadre de son Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement. Nous dévoilons ici les principales tendances développées dans la nouvelle collection des « Cahiers pratiques de la FVM ».

Mode de gestion déléguée plus fréquent

Les villes moyennes et leurs communautés ont davantage recours à la gestion déléguée pour l'eau potable (65% des services soit 64% de la population) et pour l'assainissement collectif (58% des services, soit 59% de la population). On observe une nette prépondérance des services intercommunaux, que ce soit pour l'eau potable (73% des services soit 76% de la population) et pour l'assainissement collectif (76% des services soit 80% de la population raccordée).

Renouvellement des réseaux

Le taux de renouvellement moyen des réseaux (sur les 5 dernières années) s'élève à 0,66% pour le réseau d'eau potable des villes moyennes et leurs communautés et à 0,72% pour celui de l'assainissement collectif. Ces taux sont légèrement supérieurs aux taux moyens nationaux (respectivement de 0,61% et 0,71%). A rythme constant, cela signifie qu'il faudrait plus de 150 ans pour renouveler l'intégralité des réseaux d'eau des villes moyennes et leurs communautés et 140 ans pour les réseaux d'assainissement collectif.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, les services desservant les villes moyennes ont un taux de conformité microbiologique (99%) et physico-chimique (98%) excellent et supérieur à la moyenne nationale (respectivement 98 et 97%).

Prix inférieur à la moyenne nationale

Le prix de l'eau potable dans les villes moyennes est légèrement inférieur au prix de l'eau national (2%). Cela s'explique en partie par les économies d'échelle qui peuvent être réalisées dans les services de plus de 20.000 habitants. En revanche, le prix de l'assainissement collectif dans les villes moyennes est légèrement plus élevé que le prix moyen constaté en France (6%).

[Télécharger le document](#)

ECONOMIE

Commissionariat Général au Développement Durable Références

juin
2012



Guide pour la rédaction du "Rapport sur le développement durable"

Le CGDD (Commissariat Général au Développement durable), et les principales associations d'élus, dont la FVM, viennent de publier un outil particulièrement pratique pour les collectivités territoriales, dont les villes moyennes de plus de 50 000 habitants et leurs EPCI. En effet, le décret d'application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle 2) rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce décret a été promulgué le 17 juin 2011, et une circulaire a été diffusée le 3 août 2011 aux préfets pour en préciser les modalités d'application. L'élaboration de ce rapport concerne la préparation du budget. Il devra être présenté à l'assemblée délibérante de la ville ou de l'EPCI, préalablement aux débats sur le projet de budget. **Le contenu du rapport**

Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50.000 habitants pourront notamment s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable. Les agendas 21 locaux et autres projets territoriaux de développement durable, qui restent des démarches volontaires

des collectivités, peuvent également être intégrés à ce rapport si ces projets visent eux aussi les cinq objectifs en matière de développement durable. Les PCET alimenteront aussi les développements de ce rapport. **Outils d'aide à la réalisation**

Dans ce contexte, ce document pédagogique est particulièrement adapté pour faciliter l'élaboration et la rédaction d'un tel rapport. Il présente l'esprit du texte de loi et de son décret, et en développe le contenu d'application. Il propose aussi des éléments de méthode et les références actuelles disponibles. Guide sur le site de la FVM :

http://www.villesmoyennes.asso.fr/fr/page_dossiers.php?ARB_N_ID=50&ART_N_ID=585

ECONOMIE



l'actualité bruxelloise du mois

La Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), dont est membre la Fédération des Villes Moyennes, publie tous les mois un bulletin d'information à destination des élus. Ces « Brèves européennes » vous informent de l'actualité bruxelloise, des textes en débat au Parlement européen, ou encore des projets de la Commission européenne, qui ont un impact direct sur les collectivités.

Elles se font également l'écho des positions prises par la MEPLF, pour défendre la position des collectivités locales françaises sur les différents projets portés par les instances européennes.

Au sommaire ce mois-ci, vous pourrez lire notamment :

Gestion de l'eau : la MEPLF formule des propositions pour améliorer la politique européenne

Les élus locaux français possèdent, d'une part, la compétence de la gestion de l'eau et sont d'autre part, politiquement mobilisés aux niveaux local, national, européen et international sur les enjeux liés à cette ressource et plus largement

liés au développement durable et à la protection de l'environnement. ...

Lire la suite Réforme de la législation ferroviaire européenne, vers un accord entre le Parlement et le Conseil

Celle-ci ne prévoit pas de nouvelles obligations en matière de libéralisation des services, mais cherche à favoriser l'existence d'une concurrence effective sur les réseaux ferroviaires en encourageant de nouveaux opérateurs ferroviaires à entrer sur le marché et en stimulant l'offre des services de ...

Lire la suite Semestre européen : Recommandations pour la France

La Commission européenne formule cinq recommandations : 1. en matière de stabilité budgétaire : garantir la limitation des déficits et la réduction de la dette afin de réduire d'ici 2013 le déficit à 3% du PIB et parvenir à l'équilibre en 2017 ; 2. lutter contre la segmentation de l'emploi en flexibilisant ...

Lire la suite Erasmus pour les élus locaux

La Commission européenne a lancé une action préparatoire du Parlement européen intitulée «Erasmus des élus locaux et régionaux». Elle vise à accroître les connaissances et l'expertise des élus européens au sujet de la politique de cohésion de l'UE par le biais de formations ponctuelles et d'activités d'apprentissage transnationales. La date limite de réception du formulaire de manifestation d'intérêt rempli est fixée au 20 juin 2012.

Lire la suite

Retrouvez l'intégralité des brèves du mois sur : <http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/upload/breves/103.pdf>

La place de l'urbain dans la politique de cohésion

Alors que les débats au Parlement européen et au Conseil battent leur plein sur la future politique de cohésion, l'Association des Communautés urbaines de France, l'Association des Communautés de France et les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français ont décidé d'organiser un atelier sur la place de la politique urbaine dans la prochaine politique de cohésion. Cet événement se tiendra le 6 juillet à Paris, de 9h à 13h. Animée par Jean-Michel Daclin, président de la commission Europe de l'AMGVF, cette rencontre vise un triple objectif :

- Tirer un premier bilan sur l'utilisation des fonds structurels concernant/impactant le volet urbain pour la période 2007-2013
 - Demander des clarifications sur le cadre réglementaire européen proposé pour la prochaine période 2014-2020
 - Dégager des pistes d'actions concrètes afin de préparer au mieux la programmation des fonds structurels pour 2014-2020
- Cet événement réunira l'ensemble des acteurs et décideurs concernés par le volet urbain de la politique européenne de cohésion : élus, députés européens, techniciens, représentants de l'Etat et des institutions européennes.
- Télécharger le programme de la matinée *Inscriptions (attention, nombre de places limité) :*
 Elisabeth Coquaz-Garoudet, [\[email protected\]](#)

AGENDA

- Jeudi 21 juin 2012 – Paris

Journée du "Réseau des acteurs de l'habitat", sur le thème "Parc existant public et privé, quelles actions au service des politiques locales de l'habitat ?", avec notamment la participation de Christian Pierret, ancien ministre, président de la FVM.

- Lundi 2 Juillet 2012 - Paris

Rencontre des associations d'élus avec Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC)

- Lundi 2 et mardi 3 juillet 2012 - Paris

3ème édition du Forum de l'action internationale des collectivités (dont est partenaire la FVM)

- Mercredi 4 juillet au vendredi 6 juillet 2012 - Stockholm

Visite de l'Éco-quartier de Hammarby Sjostad

- Mercredi 4 juillet 2012 - Paris

2ème journée nationale du Réseau des pôles métropolitains

Gouvernance, ingénierie, relations aux autres échelons territoriaux, leviers d'action des pôles.

Inscriptions : <http://www.poles-metropolitains.fr/component/jforms/5/40>

- Vendredi 6 juillet - Paris

Séminaire Europe : « La place de l'Urbain dans la politique européenne de cohésion : Bilan et Perspectives »

- Mardi 10 juillet - Paris

Rencontre de l'ARCEP avec les représentants des associations d'élus. Pour participer à la rencontre, contacter la FVM

- Mercredi 11 juillet 2012 - Paris

Réunion de la commission finances - Journée consacrée au bilan fiscal et à la péréquation horizontale 2012

- Mercredi 11 juillet 2012 - Paris

Audience ministérielle auprès de Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique

- Mardi 17 juillet 2012 - Paris

Audience ministérielle auprès de Nicole Bricq, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

- Mercredi 26 septembre 2012

Assemblée générale de la Fédération des Villes Moyennes